



Plan du cours

Division de l'environnement et des télécommunications d'urgence, UIT

Titre	Introduction aux politiques générales en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
Modalité de la formation	En ligne à son propre rythme
Dates	9 janvier – 31 décembre 2023
Durée	Il faut prévoir moins d'1 h 30 pour suivre le cours dans son intégralité.
Date limite d'inscription	24 décembre 2023
Frais d'inscription	Aucun
Description	Ce cours adapté au rythme de chacun vise à fournir un appui aux parties prenantes nationales dans l'élaboration de politiques générales et d'une réglementation en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) à l'échelle nationale. Outre une introduction et un aperçu, ce cours est composé des quatre modules suivants : 1) Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE); 2) Responsabilité élargie du producteur (REP); 3) Gestion financière; et 4) Groupes d'acteurs publics et leurs intérêts. Il faut prévoir moins d'1 h 30 pour suivre le cours dans son intégralité. Les participants qui auront obtenu un taux de réussite d'au moins 60% se verront attribuer un badge attestant que le cours a été dûment suivi.
Code de la formation	23OS100113MUL-F

1. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Ce cours vise principalement à :

- présenter le problème que pose la gestion des DEEE à l'échelle mondiale ;
- étudier le concept de la réglementation relative à la responsabilité élargie du producteur (REP);
- présenter différents systèmes de financement pour la gestion des DEEE ;
- étudier les rôles et les responsabilités des pouvoirs publics dans la gestion des DEEE.

2. RESULTATS ATTENDUS

Il s'agit de fournir un appui aux parties prenantes nationales dans l'élaboration de politiques générales et d'une réglementation en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) à l'échelle nationale. Ce cours sert d'introduction aux concepts



fondamentaux relatifs aux DEEE, ou "déchets électroniques", qui seront mentionnés durant les consultations avec les parties prenantes.

3. PUBLIC CIBLE

Ce cours adapté au rythme de chacun s'adresse aux États Membres et aux parties prenantes qui s'intéressent à l'élaboration de politiques générales en matière de déchets électroniques. Il abordera les intérêts de diverses parties prenantes, y compris des autorités locales et des acteurs dans des domaines tels que les douanes et la finance, la santé et l'éducation, la réglementation des technologies de l'information et de la communication (TIC), la protection de l'environnement, les échanges et le commerce, ainsi que les normes et les statistiques. Cette présentation adaptée au rythme de chacun vise à préparer les parties prenantes au processus d'élaboration de politiques relatives aux DEEE.

4. CONDITIONS D'ENTREE

Ce cours est dispensé en parallèle de l'assistance technique fournie par l'UIT aux États Membres. Dans le cadre du programme de l'UIT relatif aux politiques générales, ce module de formation en ligne est dispensé à toutes les parties prenantes publiques nationales. Ce cours est accessible uniquement aux États Membres qui ont adressé une demande écrite officielle au Bureau régional de l'UIT dont ils relèvent, en sollicitant une assistance technique dans le domaine des politiques générales en matière de DEEE (de plus amples renseignements sont disponibles [ici](#)).

5. FORMATEURS/INSTRUCTEURS

Nom du (des) formateur /instructeur(s)	Contacts
Division de l'environnement et des télécommunications d'urgence, UIT	eetmail@itu.int

6. CONTENU DU COURS

Introduction et aperçu

Durée : Il faut compter environ 10 minutes pour compléter cette section.

Cette section portera sur les éléments suivants :

- Présentation de l'UIT.
- Appui fourni par l'UIT en faveur des politiques générales en matière de DEEE.
- Aperçu des unités de la formation en ligne.

Module 1 : Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Résultats en termes d'apprentissage : Comprendre ce qui compose les DEEE. Il s'agit d'une étape importante dans la mesure où elle permet de définir en fin de compte une gamme de produits appropriés dans les politiques générales et la réglementation en matière de DEEE.

Durée : Il faut compter environ 20 minutes pour compléter ce module.

Ce module s'articulera autour des éléments suivants :

- Définitions clés.
- Chiffres clés.
- Principaux enjeux.



Module 2 : Responsabilité élargie du producteur (REP)

Résultats en termes d'apprentissage : Présenter le concept de responsabilité élargie du producteur (REP) aux parties prenantes. Comprendre, au niveau national, la manière dont les cadres réglementaires intègrent les principes de la REP, souvent en appliquant, dans le domaine des DEEE, une obligation de "reprise" pour le producteur et une obligation de "retour" pour le consommateur.

Durée : Il faut compter environ 15 minutes pour compléter ce module.

Ce module s'articulera autour des éléments suivants :

- Cadre de politique générale durable en matière de DEEE.
- Conceptualisation de la REP.
- Éco-organismes.

Module 3 : Gestion financière

Résultats en termes d'apprentissage : Comprendre l'importance que revêt la mise en place d'un modèle financier exploitable et équitable pour couvrir les coûts associés à l'accès aux déchets, aux sites de collecte et aux aspects logistiques, ainsi que les coûts du recyclage physique en soi.

Durée : Il faut compter environ 15 minutes pour compléter ce module.

Ce module s'articulera autour des éléments suivants :

- Qu'est-ce que la gestion financière ?
- Autofinancement de la REP.
- Conceptualisation de la gestion financière pour la société, les consommateurs et les producteurs.

Module 4 : Groupes d'acteurs publics et leurs intérêts

Résultats en termes d'apprentissage : Comprendre la mesure dans laquelle différents groupes d'acteurs publics et leurs intérêts potentiels peuvent contribuer au processus d'élaboration de politiques générales.

Durée : Il faut compter environ 10 minutes pour compléter ce module.

Ce module s'articulera autour des éléments suivants :

- Intérêts des acteurs publics vis-à-vis des DEEE.
- Participation du public à la prise de décisions concernant l'environnement.

7. MODE D'ANIMATION PEDAGOGIQUE

Ce cours de formation en ligne adapté au rythme de chacun est dispensé, dans le cadre de l'assistance technique fournie par l'UIT, à toutes les parties prenantes publiques nationales, et contient une présentation des concepts fondamentaux relatifs aux DEEE. La formation en ligne comprend de nombreux éléments interactifs, des exemples d'études de cas et des résumés de chaque module. Tout au long du cours, les participants pourront tester leurs connaissances en répondant à un questionnaire, et se verront attribuer un badge une fois le cours dûment suivi. Des contenus transmis par courrier électronique ainsi qu'un appui technique sont mis à la disposition des participants.

8. EVALUATION ET NOTATION

Les participants peuvent éprouver leurs connaissances en répondant à un questionnaire à la fin de chaque module. Les participants qui auront obtenu un taux de réussite d'au moins 60% se verront attribuer un badge attestant que le cours a été dûment suivi.



9. COORDINATION DU COURS

Coordonnateur du cours : Nom : Division de l'environnement et des télécommunications d'urgence, Union internationale des télécommunications Adresse électronique : eetmail@itu.int	Coordonnateur de l'UIT : Nom : M. Garam Bel Adresse électronique : garam.bel@itu.int
---	---